

E. MICHEL

La réparation des dommages de guerre

Journal de la société statistique de Paris, tome 64 (1923), p. 89-100

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1923__64__89_0

© Société de statistique de Paris, 1923, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

LA

RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES DOMMAGES DE GUERRE (Suite)

AVANT-PROPOS

L'heure où il sera possible de dresser un bilan complet de la guerre n'est pas encore venue, chaque jour amène de nouvelles difficultés, tant morales que matérielles; l'état de paix n'est pas définitif et les questions laissées en suspens par les rédacteurs du Traité de Versailles sont loin d'être résolues. La Société des Nations et la Commission des Réparations agissant, chacune dans la sphère d'action qui leur a été dévolue par le Traité de Versailles, n'ont pu, hélas, jusqu'à ce jour, solutionner définitivement les questions financières et chaque conférence interalliée amène, pour la France, une diminution progressive de sa créance effective sur l'Allemagne, tandis que les spéculations sur les changes par la haute banque internationale, appuyée par une diplomatie trop intéressée à ses opérations, font augmenter la dette française vis-à-vis de l'étranger.

Malgré tout, chaque année, l'épargne française, confiante dans la volonté de travail et l'esprit d'économie qui constituent les caractéristiques de notre nation, apporte régulièrement sa contribution à l'œuvre de reconstitution intégrale des régions libérées et, comme cela a été prévu, pour 1930 (1) la réparation des dommages matériels causés par la guerre de 1914-1918 sera achevée : Nous sommes à un palier d'où l'on peut déjà se rendre compte du chemin parcouru et de ce qui reste à faire; nous allons essayer de vous en présenter un aperçu (2).

PREMIÈRE PARTIE

1° L'EFFORT FISCAL DE LA FRANCE

Au début de cette étude, il nous paraît utile de montrer l'effort fiscal de la France dans ces dernières années, de le comparer à celui d'avant-guerre

(1) Dans le projet de budget de 1923, on indique 1928 comme date probable d'achèvement de la reconstitution des Régions libérées.

(2) Voir *Journal de la Société de Statistique* des 16 décembre 1914, 18 juin 1919, 20 octobre 1920, 15 décembre 1920, procès-verbal de la séance du 16 février 1921 et nos deux dernières communications des 16 novembre 1921 et 17 mai 1922.

et d'autre part avec celui de l'Allemagne; le lecteur en tirera lui-même les conclusions.

TABLEAU n° 1 — Recettes budgétaires (État) (en millions de francs) :

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921
Ressources permanentes.	4.907	4.196	4.130	4.932	5.977	6.213	9.707	14.948	17.432
Contributions extraordinaires sur les bénéfices de guerre.	»	»	»	»	209	578	672	3.224	3.313
Liquidation des stocks.	»	»	»	»	»	»	1.207	1.649	1.357
Totaux des recettes.	4.907	4.196	4.130	4.932	6.186	6.791	11.586	19.821	22.102 (1)

(1) Les chiffres de 1921 ne sont pas définitifs, ce sont des chiffres provisoires.

Dépenses budgétaires ordinaires (État).

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921
Dettes publiques.	1.335	1.360	1.818	3.327	4.816	7.024	7.903	11.747	11.636
Dépenses militaires (1).	1.807	6.526	14.712	23.853	28.662	36.120	48.185	7.648	6.312
Dépenses civiles.	1.904	2.005	2.479	2.817	4.119	5.443	9.157	11.377	9.938
Budget spécial des dépenses recouvrables.	»	»	»	»	»	»	»	»	16.000
Totaux des dépenses.	5.066	9.891	19.009	29.997	37.597	48.584	35.245	30.772	43.886 (4)
Déficit annuel.	159 (2)	5.695	14.879	25.065	31.411	41.793	23.659	10.951	21.784 (4)
soit :	»	57 %	78 %	83 %	83 %	86 %	67 %	35 %	» (3)

(1) En 1922 les dépenses militaires ne s'élèvent plus qu'à 4.910 millions. Pour le Royaume-Uni, les dépenses de 1921-1922 représentent 310 % de celles de 1913-1914; pour l'Italie, 342 et 289 %; pour les Etats-Unis 221 et 340 %; pour le Japon 399 et 338 %; tandis que pour la France la comparaison montre que, malgré la dépréciation de notre monnaie, nous consacrons à nos dépenses militaires et navales, augmentées par l'entretien d'un corps d'occupation en Rhénanie et par l'organisation de notre mandat en Syrie, les 205 % seulement des crédits consentis pour 1914.

En 1913 le pourcentage des dépenses militaires, par rapport aux dépenses totales du budget, était, en France, de 35,7 %; en 1922 il n'est plus que de 20,4 %, dépenses de guerre comprises.

(2) Ce déficit fut comblé par 130 millions de ressources exceptionnelles et 29 millions d'emprunts.

(3) Les chiffres de 1921 ne sont pas définitifs, ce sont des chiffres provisoires.

(4) A ces totaux il faudrait également ajouter 4.215.000.000, dépenses hors budget (remboursement à la Banque de France, remboursement de la dette extérieure commerciale et solde débiteur des comptes spéciaux); y compris toutes les dépenses extrabudgétaires, le total des dépenses de 1921 s'élèvera à environ 48 milliards, contre 22 milliards de recettes, soit un déficit de 45 %. Cette addition du budget des dépenses recouvrables est théorique car en réalité ces dépenses sont couvertes par des emprunts ou, ce qui revient au même, par un déficit qui s'ajoute l'un et l'autre l'année suivante au total de la dette.

A ces chiffres, il faut ajouter les dépenses des collectivités départementales et communales :

En 1914, le total des budgets départementaux et communaux s'élevait à 1.500.000.000.

En 1921, il atteignait 5.039.000.000.

Dans ces sommes, les « quatre vieilles contributions » entraînent comme produit pour 627.000.000 en 1914, soit 41,8 %, et pour 1.640.000.000 en 1921, soit 32,05 %.

**

D'après une étude comparative faite à la Commission des Réparations, les impôts recouverts en France en 1921 s'élevaient à 22 milliards de francs (Etat, départements et communes) et les impôts perçus par le Reich ainsi que

les recettes directement perçues par les pays et par les communes à 82.800.000.000 de marks.

Se basant sur le rapport des nombres indices des prix de gros pour 1921 : (4,37), la transformation des marks en francs donnerait :

France,	22.000 000 000 fr.
Allemagne.	18.950.000.000 fr.

Le recensement français du 6 mars 1921 indiquant une population totale pour la France de 39.402.739 habitants et le recensement du 31 décembre 1920 pour l'Allemagne (moins la Sarre) environ 62.000.000, font ressortir, par tête d'habitant, une charge fiscale :

	francs	%
pour le Français, de	558	64,5
pour l'Allemand, de	306	35,5

en ne tenant compte que de la population active :

pour la France	1093	63,1
pour l'Allemagne.	638	36,9

Si cette conversion était faite d'après l'indice des prix de détail : (3,05), on obtiendrait :

dans le premier cas :

	francs	%
pour le Français	558	56,0
pour l'Allemand	438	44,0

dans le second cas :

pour le Français	1093	54,4
pour l'Allemand	915	45,6

Quelque lourde que soit pour le Français la charge actuelle des impôts, elle est encore malheureusement susceptible d'un fort accroissement car les 11.636 millions afférents à la dette publique française vont s'augmenter chaque année des intérêts des nouveaux emprunts prévus et l'analyse des discussions budgétaires permet de croire qu'en 1925 la dépense afférente aux pensions et à la dette publique atteindra environ 20 milliards, savoir :

Dette publique consolidée, flottante et viagère	14.000 millions.
Intérêts des emprunts contractés par le Crédit National et les groupements de sinistrés	3.800 —
Pensions de guerre	2.300 —

non compris les intérêts des nouveaux emprunts qui seront contractés en 1923-1924 et 1925 par le Crédit National en vue de la reconstitution des régions libérées.

Si l'Allemagne ne tient pas intégralement ses engagements, théoriquement, en 1926, la charge fiscale française par tête d'habitant atteindra près de 1.000 francs.

2° LES CRÉANCES FRANÇAISES

Non compris la liquidation de quelques comptes spéciaux, les créances françaises se composent des sommes dues par divers Etats étrangers et de la créance sur l'Allemagne résultant de l'exécution du Traité de paix de Versailles.

Le détail approximatif des sommes dues à la France, en dehors de la dette allemande, s'établit comme suit :

Italie	49 millions de francs	
Serbie, Monténégro, Yougoslavie . . .	1 808	—
Roumanie	1 181	—
Grèce	861	—
Belgique	3.684	—
Autriche	0 5	—
Pologne	1.056	—
Tchéco-Slovaquie	574	—
Esthonie	10,5	—
Lithunie	6	—
Lethonie	11	—
Hongrie	1	—
Russie	6.040	— (1)
Total	15.282	— (1)

Quant à la dette de l'Allemagne envers les Alliés, elle a été *définitivement fixée* par l'état de paiements de Londres (5 mai 1921) à 132 milliards marks-or, mais si, à ce chiffre, il faut ajouter la dette de l'Allemagne envers la Belgique, soit 6 milliards, il y a, par contre, lieu de retrancher, conformément à l'article premier de l'état de paiements, la valeur des biens qui se trouvent dans les territoires cédés par l'Allemagne, soit environ 3 milliards, et les paiements à recevoir de l'Autriche et de la Hongrie, ou tout au moins la valeur des biens situés dans les territoires cédés par l'ancienne Double-Monarchie, c'est-à-dire environ 15 milliards, ce qui réduit à 120 milliards marks-or la valeur nominale de la dette allemande.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédente communication, cette dette était payable en deux séries d'obligations :

1° Série A et B, de 50 milliards, correspondant à une annuité de 3 milliards (2) qui devait être fournie par une annuité fixe de 2 milliards et le surplus par un prélèvement représentant un quart des exportations allemandes. Une première tranche de 12 milliards (série A) devait être émise le 1^{er} juillet 1921, la seconde (B), de 38 milliards, le 1^{er} novembre 1921 (3);

(1) La majeure partie de la dette russe est due en francs-or. En outre, la Russie a envers la France une dette commerciale concernant les fonds russes appartenant à des particuliers. (Voir à ce sujet notre communication du 17 mai 1922).

(2) Intérêt 5 % et amortissement 1 %.

(3) Le 14 décembre 1921, la Commission des Réparations recevait une note du Chancelier du Reich réclamant un sursis de paiement pour les acomptes du 15 janvier et du 15 février 1922 et le 13 janvier 1922 la Commission accordait un nouveau moratorium. Le 21 mars 1922, elle rendait une décision fixant les fournitures en espèces auxquelles l'Allemagne serait astreinte pour la présente année, mais la part de la France s'est trouvée entièrement absorbée par les

2° — Série C — de 70 milliards qui ne devait être émise que lorsque la Commission des Réparations estimerait la capacité de paiement de l'Allemagne suffisante pour que celle-ci en assure le service; or cette époque est bien incertaine et, dans l'hypothèse la plus optimiste, le rapporteur général du budget indiquait que la première fraction des obligations de la série C ne pourrait pas être émise avant quinze ans.

Dans ces conditions, la valeur de réalisation 1921 (1) de l'ensemble des obligations représentant la dette allemande envers les Alliés pourrait être approximativement évaluée comme suit :

Série A et B calculée au taux de 7 %	39 milliards
Série C calculée au taux de 6 %	11 — (2)
	<hr/>
Soit au total	50 milliards marks or.

frais de l'occupation des territoires rhénans. Depuis cette époque, l'Allemagne n'a pas tenu ses engagements et en novembre, la Commission des Réparations s'est vue dans la nécessité de se rendre à Berlin pour étudier, avec le Gouvernement allemand, de nouvelles modalités de paiement, mais elle n'en a rien rapporté. M. Wirth a demandé, pour stabiliser le mark, la révision et une fixation définitive de la dette allemande. Il demanda aussi un moratorium... Il s'agissait de bouleverser l'état de paiement du 5 mai 1921, d'accorder un long délai. En retour, l'Allemagne ne promettait rien, mais demandait la convocation d'une conférence de banquiers internationaux qui aviseraient à assurer son sauvetage financier. Il s'agissait en réalité de détruire l'état de paiement du 5 mai 1921 et d'obtenir un moratorium de trois ou quatre années. Et c'est là la thèse favorite d'un grand nombre de financiers des deux mondes.

Cette entrevue a été suivie de nouvelles conférences entre les pays alliés, mais jusqu'au 1^{er} janvier 1923 aucune décision définitive n'était encore intervenue. Voici d'ailleurs le texte officiel du procès-verbal de clôture de la dernière conférence de Londres (11 décembre 1922) :

« Les premiers ministres alliés ont examiné avec soin la manière dont se présente actuellement le problème des réparations, ainsi que la question connexe des dettes interalliées européennes.

« Un projet de règlement préliminaire des réparations soumis par le chancelier allemand a été aussi examiné, et il a été reconnu à l'unanimité qu'il ne donnait pas satisfaction.

« Il n'a pas été possible aux premiers ministres alliés, dans le temps dont ils disposaient, d'arriver à des conclusions définitives au sujet des graves problèmes que pose cette étude. Dans ces conditions, il a été décidé que les premiers ministres alliés continueraient la conversation à Paris, le 2 janvier, afin de permettre à la conférence plénière de se réunir immédiatement après, en vue d'arriver, avant le 15 janvier, à des décisions définitives sur toutes les questions discutées à Londres. »

Depuis cette époque, en présence des agissements de la haute banque internationale qui ont amené le Gouvernement anglais à n'envisager qu'un côté de la question des réparations et à se désintéresser de la réparation des dommages subis par la France, malgré six manquements de la part du Gouvernement allemand à l'exécution des clauses du traité de paix, le Gouvernement français, d'accord avec les Gouvernements belge et italien, a été forcé, pour sauvegarder ses droits, de recourir aux sanctions prévues par le traité de paix de Versailles et de prendre un gage dans la Ruhr. Le 27 janvier, la Commission des Réparations décidait que le Gouvernement allemand avait annulé, par ses déclarations du 13 janvier, la demande de moratorium du 11 novembre dernier et qu'il n'y avait plus lieu de statuer sur cette demande devenue caduque du fait du Gouvernement allemand. En conséquence l'état des paiements du 5 mai 1921 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1923.

NOTA. — Nous occupons 2.800 km² sur les 3.300 qui forment la superficie de la Ruhr. Cette partie occupée produit 90 millions de tonnes de charbon par an, tandis que l'autre partie n'a qu'un rendement de 8 millions. Les mines fiscales ne représentent que le cinquième du total de la production. Sur les 500.000 mineurs de la Ruhr, 450.000, dont 80.000 Polonais, travaillent dans la zone d'occupation.

Les fours à coke sont au nombre de 14.500, nous en occupons 14.200 qui peuvent donner près de 90.000 tonnes par jour.

La population de la Ruhr est, au total, de trois millions et demi d'habitants, dont trois millions pour la région occupée.

(1) Date de la fixation définitive de la créance.

(2) Cette valeur bancable qui correspond à 70 milliards francs-papier devrait normalement

En admettant, d'après le cours moyen des changes, la valeur de 12 fr. 50 le dollar (1), c'est-à-dire que le franc ne subisse ni revalorisation ni dévalorisation notable (ce qui ne peut être le cas), un mark-or représente presque 3 francs-papier (2), les 50 milliards de marks-or correspondent donc à une valeur approximative de 150 milliards de francs-papier (3).

En vertu de l'arrangement de Spa, du 16 juillet 1920, le pourcentage attribué à la France est de 52 % (4), ce qui donne à notre créance une valeur de réalisation 1921 de 78 milliards francs, pour une valeur nominale de 180 milliards payable à échéances (5).

*
**

3° LA DETTE FRANÇAISE

En 1914, la dette française, y compris la charge des pensions, s'élevait à 32.954.000.000 dont le service nécessitait une dépense annuelle de 1.355.500.000, soit, pour population de 39.600.000, environ 34 fr. 40 par tête d'habitant d'impôts annuels.

servir, au prorata de chaque pays, à compenser une somme égale de dettes interalliées, car la question des réparations et celle des dettes interalliées n'est en somme qu'une seule et même question.

(1) Evaluation antérieure au brusque saut des changes de la fin de l'année 1922.

(2) Nous adoptons cette proportion qui a été indiquée à la Chambre des Députés. Quant à la Commission des Réparations elle avait adopté le coefficient 2,20 pour établir ses conversions de valeurs.

(3) Le mark-or est une monnaie de compte, selon le cours du change, il représente un nombre variable de francs-papier. Au pair de l'or, 100 marks-or valent 123,46 francs-or.

(4) A l'Angleterre 22 %, à l'Italie 10 %, etc. La fixation du chiffre global des sommes dues par les Empires Centraux résulte d'une série d'évaluations faites par les membres de la Commission des Réparations et ne représente ni une somme totalisée des différents dommages réclamés par les divers pays, ni même une évaluation proportionnelle de ces dommages; mais il est évident que dans le pourcentage attribué par pays entrent néanmoins les proportions de chaque catégorie de dommages et si l'on avait tenu compte que quelques dommages n'appartenaient pas en propre à la nation qui les réclamait, mais au contraire à la collectivité des pays de l'Entente, notamment les dommages maritimes, la part proportionnelle de l'Angleterre se serait trouvée réduite de 22 % à moins de 14 %.

Il est en effet indéniable que ce genre de dommage a une répercussion spéciale qu'il est utile de connaître :

Dans chaque pays, les compagnies de navigation ont été indemnisées de leurs pertes par les assurances maritimes, et, du fait des primes très élevées payées, ces dernières sociétés ont gagné de l'argent, puisque leurs dividendes ont fortement augmenté pendant la guerre. Il n'en résulte donc aucun appauvrissement direct de la nation, proportionnellement aux pertes de ses navires, puisqu'en fait, c'est la masse des consommateurs qui, en payant un prix élevé de fret, a avancé les sommes nécessaires pour le paiement des indemnités individuelles; il aurait donc été juste que les dommages de cette catégorie soient totalisés pour tous les pays de l'Entente et ensuite répartis proportionnellement au chiffre d'importation de chacun d'eux, ce qui, tout au moins, aurait permis une compensation équitable de notre dette envers l'Angleterre.

(5) Avec un coefficient 2,5 la valeur correspondante ne serait plus que de 65 milliards francs! Normalement, la France faisant l'avance des fonds, à ces 180 milliards il faut ajouter l'intérêt à 6 %, taux moyen actuel, depuis le 5 mai 1921 du montant des dites avances qui à cette époque atteignait déjà 70 milliards.

Au 31 août 1922, elle s'élevait à 336.604.000.000
 (soit 8.500 de capital par tête d'habitant; 510 francs
 d'impôts annuels), savoir :

A. — Dette intérieure

1° Dette perpétuelle et à terme (1). 159.818.000.000
 2° Dette flottante (2) 93.634.000.000

B. — Dette extérieure

(au cours du change) (3) 83.152.000.000

à terme :

Amérique, \$ 3.567.013.793.....	44.873.022.000
Japon, 100.000.000 yens.....	599.680.000
	45.472.702.000

flottante :

Angleterre, £ 646.160.500	36.307.758.000
Japon, 33.161.000 yens	198.634.000
Crédits en banques étrangères...	1.173.041.000
	37.679.433.000

En sus des dépenses payées pendant le premier semestre
 1922, il reste approximativement à dépenser pour la re-
 constitution matérielle des régions libérées environ.... 55.000.000.000

Chiffre auquel il faut ajouter la valeur actuelle en capital
 des pensions de guerre qui peut être fixée approxima-
 tivement à (4) 36.000.000.000

Soit 428.000.000.000

Mais à ce total, il faut également ajouter la liquidation des comptes spé-
 ciaux, le déficit budgétaire de 1922 et les déficits budgétaires à prévoir et
 intérêts accumulés jusqu'en 1928-1930 date de l'achèvement de l'œuvre de

(1) Dans la dette intérieure sont compris les 18.977.950.000 des emprunts du Crédit National, les 5.373.257.000 de capital correspondant aux titres d'annuités remis aux sinistrés, 5.665.342.000 de bons du Trésor à 2 ans, 1.729.938.000 d'obligations quinquennales, sexennales et décennales, etc...

(2) Dans les comptes budgétaires qui avaient servi de base à notre communication du 17 mai 1922, nous avons compté les bons de la Défense Nationale en circulation à 63 milliards 740 millions, or, une récente enquête de l'administration a ramené ce chiffre à 58.500 millions au 31 décembre 1921. Au 31 août 1922, on évalue 62.662.605.000. Quant aux avances de la Banque de France, elles figurent pour 23.900 millions.

(3) Au 31 août 1922.

(4) Avec le peu de renseignements dont disposait l'administration française en 1919, une évaluation approximative avait été faite à 60 milliards pour la Commission des Réparations, mais en tenant compte des révisions et réductions opérées depuis cette époque, des taux de mortalité constatés, de la documentation plus précise recueillie et de la diminution du taux de l'intérêt; déduction faite des paiements déjà effectués, la valeur en capital avait été réduite à 47 milliards en 1921. Actuellement, en tenant compte des nouveaux éléments réunis et en envisageant la diminution progressive du taux de l'intérêt et les paiements effectués jusqu'à ce jour, il apparaît que l'on peut évaluer à 36 milliards la valeur actuelle du capital qui serait nécessaire pour assurer le service des pensions restant à payer.

reconstitution; nous croyons donc devoir maintenir le chiffre de 465 milliards, que nous avons donné dans notre précédente communication, comme estimation approximative et théorique du passif de la France.

*
**

De ce passif, nous espérons pouvoir diminuer environ 195 milliards (1) (15 milliards dus par divers Etats et 180 milliards valeur réelle de la dette allemande) car on était en droit d'attendre la compensation des dettes interalliées (2) et une mobilisation de la valeur nominale de notre créance, au pair de notre franc, mais actuellement, il ne faut pas envisager cette éventualité (3) pour établir notre bilan et c'est seulement la *valeur bancable actuelle* de la dette allemande (4) qui doit être déduite du chiffre de notre passif. Mais, comme nous avons évalué ce dernier pour la période 1928-1930, il paraît nécessaire, pour rendre ces données comparables, de tenir compte en sus des 78 milliards (valeur 1921), d'un intérêt d'au moins 5 % sur la fraction des séries A et B pendant six années, ce qui donne, comme valeur 1928-1930, environ 90 milliards (5).

Si la créance allemande est donc payée ou compensée pour cette époque, notre bilan portefeuille (bilan qu'il ne faut pas confondre avec un bilan économique ou même bilan dans l'acceptation commerciale du terme) s'établira comme suit :

<i>Passif</i>	465 milliards
<i>Actif</i> : Créances diverses	15
Créance sur l'Allemandé.	90
	105 —
Déficit, environ	360 milliards fr. papier

S'il n'était pas possible d'admettre une réduction du taux de l'intérêt, ces 360 milliards, au taux moyen de 6 % (intérêt et amortissement compris) représenteront théoriquement (6) une charge annuelle d'environ 22 milliards, soit 565 francs par tête d'habitant, au lieu du chiffre de 11 milliards et demi inscrit au budget de 1921; c'est-à-dire que les dépenses budgétaires formeront un total d'environ 37 milliards (environ 950 francs par tête d'ha-

(1) Communication du 17 mai 1922.

(2) En ce qui concerne les Etats-Unis : le Sénat et la Chambre des Représentants ont émis plusieurs résolutions qui ont amené le Congrès à voter, le 9 février 1922, une loi fixant au 15 juin 1947 le délai d'échéance le plus éloigné des obligations dues aux Etats-Unis par les gouvernements étrangers et à 4 1/4 % le taux d'intérêt minimum.

(3) Cette base de liquidation ne pourra utilement être envisagée que si nos créanciers et alliés (Américains et Anglais) le décident eux-mêmes : jusqu'à leur décision nous devons tenir notre bilan d'une façon « commerciale », c'est-à-dire sans escompter des espérances.

(4) Valeur bancable résultant en partie de l'effondrement du mark et des soubresauts du marché des changes, mais dont la négociation ne pourrait être acceptée par le Gouvernement français qu'avec la liquidation correspondante des dettes interalliées. D'ailleurs ces dernières doivent normalement être compensées par la série C des bons allemands; c'est la seule base normale d'une liquidation de dépenses consenties entre alliés dans un but commun.

(5) Au taux du change de 12 fr. 50 le dollar.

(6) Théoriquement, car dans ce chiffre figurent les pensions militaires dont la charge annuelle est décroissante et des emprunts à 3, 4 et 5 %. En adoptant un taux fixe de 6 % nous supposons que la différence doit être consacrée à l'amortissement du capital de la dette globale.

bitant) (1); or, les ressources permanentes actuelles ne paraissent pas devoir pouvoir fournir plus de 22 à 23 milliards (2).

Comment combler cette différence tout en arrêtant et diminuant l'inflation (3) et le taux de l'intérêt?

Tel est le problème financier posé par le coût et la réparation des dommages de guerre. Il ne faut pas d'ailleurs l'exagérer car tout est affaire de relativité et le véritable criterium est la proportionnalité qui doit normalement exister entre la somme d'impôts nécessaire à la collectivité et le revenu produit chaque année par les valeurs acquises formant les patrimoines individuels augmentés du salaire annuel des travailleurs.

Avant la guerre, le revenu national s'élevait à 30 ou 35 milliards; à combien s'élève-t-il à l'heure actuelle (4)? Et s'il est insuffisant, quel est le principal remède à la crise actuelle : intensifier le travail et la production; or, les négociateurs du Traité de paix ont immédiatement décrété la journée maximum de travail de huit heures... la semaine de quarante-huit heures... ne laissant plus à chaque corporation la liberté de combiner son effort de travail avec ses besoins, l'énergie de son personnel et les époques périodiques de travail intensif. En outre, confondant dans une réglementation unique le travailleur agricole, le travailleur manuel, le travailleur intellectuel, l'ouvrier d'art et le manoeuvre, l'artisan et l'industriel.

Au sujet de ce passif de 465 milliards, une observation s'impose, non pour les actuaires, les statisticiens et les comptables, mais pour les personnes qui n'ont pas l'habitude de travailler sur les évaluations budgétaires ou les bilans : Nous confondons dans ce chiffre total des données de différentes grandeurs et si l'on voulait établir une évaluation strictement mathématique, c'est-à-dire si l'on connaissait les dates de remboursement, il serait possible, en prenant chaque fraction de ce passif, d'en établir la valeur actuelle, car il comprend des emprunts 3 % en principe irréductibles, des

(1) Il ne faut pas confondre cette charge avec la charge réelle des impôts qui forcément sera moins élevée puisque les recettes budgétaires comprennent d'autres ressources que l'impôt proprement dit.

(2) Néanmoins, il faut espérer que non seulement le Gouvernement fera rentrer les impôts prévus et établira plus de justice dans la répartition entre les différentes cédulas, mais surtout qu'il mettra un terme à l'évasion fiscale qui s'aggrave de jour en jour et constitue, ainsi qu'un député l'a déclaré à la Chambre, « une surimposition des contribuables les plus honnêtes et les plus consciencieux ».

(3) Au mois de novembre 1922, le chiffre total des billets de banque en circulation s'élevait à 36.914.691.645 francs pour un encaisse métallique de 5.821 millions, y compris 1.898 millions d'or déposés à l'étranger et consistant en grande partie en or prêté à l'Angleterre en considération des crédits ouverts au Trésor français. Il ne faut d'ailleurs pas s'exagérer l'importance proportionnelle de ces deux données car le stock d'or du monde entier ne dépasse pas 40 milliards et, malgré un mouvement d'affaires actuel trois ou quatre fois plus important qu'avant guerre, le stock d'or de 1914 n'a augmenté que de quelques milliards représentant la production minière 1914-1921 déduction faite de l'emploi d'une partie de ce métal par l'industrie.

« La Semaine de la Monnaie » fut hantée du franc-or dont l'application au point de vue statistique comptable est très intéressante mais qui, en dehors du commerce extérieur (importation et exportation), ne peut être qu'un bien faible palliatif aux soubresauts du marché des changes. Ce qu'il faut, c'est l'adoption et surtout le perfectionnement des instruments de crédit existants : en un mot la modernisation de nos méthodes financières et commerciales.

(4) Dans une étude publiée par M. René Lafarge, député, le 20 janvier 1922, dans la revue *Le Parlement et l'Opinion* et intitulée « L'Actif de la France », le revenu actuel était évalué de 125 à 150 milliards, ce qui, à notre avis, paraît un maximum, même en tenant compte des salaires actuels, qui sont très élevés.

emprunts 4,5 et 6 %, qui certainement subiront une réduction de taux, des dettes dites perpétuelles, des dettes à terme, des pensions dont l'annuité est décroissante, une dette extérieure susceptible des répercussions du change. D'autre part, pour établir la relativité de cette charge, il faudrait envisager les réductions de taux à venir et les rapprocher des chiffres probables des salaires, des revenus et du coût de la vie pour ces différentes époques. Il faut donc prendre notre évaluation pour ce qu'elle est : « une donnée théorique représentant une valeur présumée en capital » (1).

4° LE COUT DE LA GUERRE

D'après une récente étude de M. Harvey E. Fisk (Bankers Trust Company), le montant total des dépenses de guerre, *en dehors des dommages de guerre*, pour l'ensemble des belligérants, pourrait être évalué 84.045.000 000 dollars-or, c'est-à-dire 435 milliards francs (valeur d'avant-guerre); mais l'examen de ces chiffres nous permet de croire que l'auteur n'a envisagé que les dépenses directes sans tenir aucun compte de leurs répercussions car, pour la France, il évalue la proportion de ces dépenses par rapport à la richesse nationale d'avant-guerre à 21,5 % et 30,25, en y comprenant les dommages de guerre (2) (sans les pensions); or, si nous estimons qu'en 1928-1930, la dette publique de la France atteindra 465 milliards (3) au lieu de 32, chiffre d'avant-guerre, et que de la différence entre ces deux chiffres nous déduisons 65 milliards de pensions et allocations et les quelques milliards dus depuis 1914 par divers gouvernements étrangers, nous aurons encore une charge comprenant une fraction des dépenses directes (4) et leurs répercussions financières qui s'élèverait certainement à plus de 375 milliards, soit environ 125 milliards d'avant-guerre (5).

Or, la fortune privée française d'avant-guerre pouvait être évaluée 300 milliards (6), la proportion serait donc d'environ 41 %.

(1) Outre les documents cités et les statistiques officielles du Service de la Statistique générale de la France, du Ministère des Régions libérées, etc., les quatre premiers paragraphes de cette étude s'appuient également sur les discussions parlementaires et notamment sur les rapports ci-après :

Rapport général du budget 1923, n° 4820, Chambre des Députés, session 1922 (M. M. Bokanowski).

Projet de loi sur les modifications budgétaires, n° 4830, Chambre des Députés, session 1922 (M. de Lasteyrie).

Projet de loi du budget spécial des dépenses recouvrables 1923, n° 4831, Chambre des Députés, session 1922.

(2) En ce qui concerne les dommages de guerre sur le territoire français, l'auteur adopte une évaluation de 140 milliards 607 millions francs-papier qu'il ramène au chiffre correspondant de 5 milliards de dollars-or, valeur 1913 (coefficient 6; dollar-or = 5,182).

(3) Dans cette évaluation sont comprises les avances de la Banque de France, c'est-à-dire la contre-partie de l'inflation fiduciaire.

(4) Ce ne sera qu'une fraction car les recettes annuelles budgétaires ayant été très sensiblement accrues depuis 1914, par contre-partie, une fraction des dépenses de guerre s'est trouvée acquittée chaque année.

(5) M. Harvey E. Fisk a adopté pour la France le coefficient 3 pour chiffrer les dépenses de guerre françaises au taux du pouvoir d'achat de l'argent en 1913.

(6) Dans notre étude « *La fortune privée* » (Berger-Levrault, édit.), nous avons évalué la fortune privée française vers 1910 à 285 milliards : nous adoptons le chiffre de 300, valeur 1914.

Actuellement, MM. René Besnard et Aymard l'évaluent à 758 milliards; un autre auteur,

Si nous ne relevons que les plus-values des dépenses budgétaires ordinaires (non compris le service de la dette) depuis 1914, sous déduction des dépenses moyennes d'avant-guerre et que nous ajoutions à ce chiffre les 55 milliards restant à payer approximativement pour l'œuvre de reconstitution matérielle des régions libérées, le solde des comptes spéciaux ouverts pendant la guerre et les emprunts déjà effectués par le Crédit National, nous obtenons en adoptant le coefficient moyen 3 la proportion d'environ 33 %; en y comprenant la dette extérieure, c'est-à-dire le montant des dettes interalliées, la proportion atteindrait 41 % (en adoptant les coefficients de M. Harvey, 6 pour les dommages de guerre et 3 pour les autres dépenses, la proportion se trouverait encore de 33 %).

Ce bilan, pour être mathématiquement exact, demanderait un travail beaucoup plus détaillé et les quelques données ci-dessus n'ont pour but que de mettre en évidence l'évaluation atténuée des dépenses françaises dans l'étude précitée.

D'ailleurs, il est prématuré de vouloir l'établir, les documents nécessaires n'ayant pas encore été publiés. Néanmoins, à titre documentaire, il nous a paru intéressant de citer cette étude, dont voici le tableau synoptique.

Dans ce travail, l'auteur s'est servi des index-numbers pour établir ses comparaisons en prenant pour base le pouvoir d'achat de l'argent en 1913. (Ces évaluations sont établies en *dollars-or.*)

TABLEAU n° 2

Pays	Estimations au pair	Chiffres ramenés au pouvoir d'achat 1913	Coût par tête d'habitant	Richesse nationale d'avant- guerre (2)	Coût par rapport à la richesse nationale
	En millions	En millions	En dollars	En millions	%
<i>Entente :</i>					
France	37.588	12.430	327	57.900	21,5 (1)
Italie	14.794	3.391	94	21.600	15,7
Russie.	20.500	7.913	47	60.000	13,2
Angleterre.	48.944	20.030	434	70.500	28,4
Etats-Unis.	33.456	14.969	141	200.000	7,5
Autres pays	8.500	4.250	49	30.000	14,2
TOTAL	163.782	62.983	131	440.000	14,3
A déduire dettes interal- liées	23.658	9.109	»	»	»
TOTAL NET	140.124	53.883	112	440.000	12,2
<i>Puissances centrales :</i>					
Allemagne.	49.362	19.316	317	80.500	23,9
Autres pays	33.985	10.846	137	38.000	28,5
TOTAL	83.347	30.162	215	118.500	25,5
TOTAL GÉNÉRAL	223.471	84.045	135	558.500	15 »

600 milliards; par contre, M. Charles Gide n'adopte que 440 milliards, quant à M. René Lafarge, député, qui cite ces chiffres dans son étude « L'Actif de la France », il indique 811 milliards. Ce dernier chiffre comprend des plus-values qui ne sont que momentanées et, en tous cas, il y a lieu de tenir compte que ces évaluations comprennent des francs-or et des francs-papiers et, par conséquent, sont difficilement comparables aux données d'avant-guerre.

(1) Y compris les dommages directs et matériels (non compris les pensions, etc.) résultant de la situation spéciale de la France dont le territoire a été le théâtre des principales batailles, l'auteur admet une valeur supplémentaire de 140 milliards francs-papier, mais il ramène ce dernier chiffre à 5 milliards dollars-or (valeur 1913), ce qui porte à 30,25 % son pourcentage réel pour la France.

(2) D'après un document publié en 1913 par la Dresdner Bank, Berlin, « Les Forces

Dans un rapport (1) formant annexe au procès-verbal de la séance du 5 août 1919, on évaluait les dépenses de guerre proprement dites à 159 milliards; or, à cette époque, la liquidation était encore en cours et en adoptant un chiffre d'environ 189 milliards (non compris les pensions et la réparation des dommages de guerre) qui correspond au pourcentage de 21,5 adopté ci-dessus, il est certain que l'on doit être au-dessous de la réalité (en y ajoutant les dommages directs et matériels, l'auteur évalue à 30,25 %.)

Or, pour ramener les dépenses effectives à la valeur 1913, l'auteur adopte le coefficient 3 pour la première partie et 6 pour la seconde partie. Ces coefficients sont trop élevés car les dépenses de guerre se répartissent de 1914 à 1919 et si, pour 1919, on peut adopter le coefficient 3, il est évident que pour l'ensemble de la période on devrait le réduire au moins à 2,5; quant à celui de 6 % il devrait être réduit à 3,5 ou 4 maximum (2). En adoptant ces bases, qui, nous le répétons, sont plutôt minima, nous obtenons un pourcentage de 37 % pour le coût de la guerre par rapport à la fortune privée française en 1914.

Le pourcentage réel paraît donc compris entre 37 et 41 %.

(A suivre.)

E. MICHEL

économiques de l'Allemagne », la richesse nationale de l'Allemagne était évaluée à 270 milliards de marks, celle de l'Angleterre à 280 et celle de la France à 170; soit une répartition proportionnelle :

Allemagne. . . 37,5 % Angleterre. . . 38,9 % France 23,6 % -

Or le document ci-dessus fait ressortir :

Allemagne, . . 38,5 % Angleterre. . . 33,8 % France 27,7 %

(1) Chambre des Députés, session 1919, rapport n° 6659 (M. Marin, député).

(2) Les arguments qui nous paraissent devoir être opposés à l'adoption des coefficients ci-dessus sont les suivants :

1° Dans les évaluations présentées à la Commission des Réparations, l'ensemble des coefficients est bien inférieur à 6 et dans les demandes présentées aux Commissions cantonales par les intéressés, l'indemnité totale s'élève à 115 milliards pour une perte subie valeur 1914 de 37 milliards, soit coefficient 3,1 (y compris les frais inhérents au contrôle et à la constitution des dossiers);

2° Les indices des prix de gros sont les suivants :

	France (d'après la statistique générale)	Angleterre (d'après statistic)	Etats-Unis (d'après le bureau du travail)
En 1913	115	114	113
1914	118	116	113
1915	162	147	114
1916	218	185	140
1917	302	238	196
1918	392	262	222
1919	412	280	243
1920	589	338	275
1921	399	217	175
1922 (juin)	376	185	171
1922 (sept.)	381	174	171
1922 (déc.)	418	176	161

Base de 100 en 1901-1910.